

Déchets : Quand l'État préfère taxer les collectivités plutôt que contraindre les industriels

Comment peut-on demander aux citoyens de réduire la quantité de déchets qu'ils produisent quand, selon l'ADEME, 10 000 nouveaux emballages arrivent chaque jour sur le marché ?

Les collectivités peuvent toujours investir massivement pour adapter leurs centres de tri, déployer la collecte sélective et la collecte des déchets alimentaires. Elles resteront toujours loin de l'objectif de réduction des déchets.

Elles sont tenues d'atteindre des taux de recyclage ambitieux, voire inatteignables, alors que les multinationales continuent d'inonder le marché de produits ni réemployables ni recyclables. Chaque année, 8 millions de tonnes d'emballages sont ainsi mises sur le marché en France, un volume en hausse de 3 % par an. Pourtant, 70 % de ces emballages pourraient être évités.

Résultat : des déchets inutiles, coûteux aussi bien pour l'environnement que pour la santé et le pouvoir d'achat des Françaises et des Français. En effet, plus il y a de déchets plus les coûts de traitement augmentent.

Qui décide de mettre trois couches de plastique autour d'un yaourt ? Qui impose le suremballage ? Ce ne sont ni les habitants ni les collectivités. Tournons-nous plutôt vers les géants de l'agroalimentaire, de la grande distribution et du e-commerce. Ce sont eux qui fixent leurs standards et donc le volume de déchets que le service public doit ensuite collecter et traiter. Les collectivités - et donc les ménages - assument la charge, pendant que les producteurs épuisent les ressources.

L'État préfère taxer les collectivités plutôt que de contraindre les industriels. Le projet de la loi de finances 2026 en est une parfaite illustration : l'instauration d'une taxation des industriels sur les emballages plastiques, dite « TGAP amont », est purement et simplement rejetée. Par contre l'augmentation de 10% de la TGAP appliquée aux collectivités ne pose aucun problème. Ceux qui décident du volume des déchets n'en assument donc jamais le coût. Ce n'est plus acceptable. Ceux qui décident du volume des déchets sont les seuls à ne jamais en assumer le coût.

Bien sûr, nous devons toutes et tous faire notre part : éviter les produits suremballés, privilégier les gestes éco-responsables, réduire l'utilisation du plastique ... Mais l'Europe et l'État doivent agir pour que l'effort financier et opérationnel repose enfin sur les industriels qui conçoivent ces produits non réemployables ou non recyclables, plutôt que sur les collectivités.

Pourtant, le principe de pollueur-payeur existe. La responsabilité élargie du producteur (REP), née dans les années 1970, partait d'une intention juste : les entreprises ont le devoir de participer au coût du traitement des déchets générés par les produits qu'elles ont fabriqués ou mis sur le marché.

Mais le système s'est complexifié puis enrayé : de 3 filières REP, on compte aujourd'hui 23 filières REP avec des règles hétérogènes, gouvernées par les multinationales elles-mêmes. Dit autrement c'est comme si on confiait aux industriels du tabac la lutte contre le tabagisme ! Ce système illustre l'impuissance des pouvoirs publics face au poids des lobbys : les multinationales décident de tout.

A contrario, l'Etat sait très bien garder la main sur les taxes qu'il prélève aux collectivités locales, comme la TGAP, la détournant de son objectif initial : financer les solutions qui réduiraient durablement l'impact et le volume des déchets.

Laissez les collectivités gérer la TGAP comme les éco-organismes gèrent l'écotaxe, elles sauront réinvestir pour l'intérêt général. Les élus locaux, en première ligne, connaissent les problématiques et les solutions qui fonctionnent.

L'enjeu est de construire un modèle plus sobre : associer les collectivités à la gouvernance des filières REP, concentrer la fiscalité sur la prévention et l'innovation et fixer des obligations aux industriels de réduction à la source des emballages non recyclables.

Faut-il rappeler une évidence ? Le service public de gestion des déchets fonctionne. Il est efficace, proche des citoyens et déploie l'économie circulaire dans les territoires. L'Etat doit arrêter d'essayer de le démanteler et de le rendre responsable de tous ses maux.

On ne gagnera pas la bataille des déchets sans arrêter la surproduction d'emballages. C'est la seule stratégie pour répondre à l'urgence écologique et alléger la facture des ménages.

Liste des Signataires:

SYCTOM - M Corentin Duprey, Président

AMORCE - M. Gilles Vincent, Président

AZUR - M. Gilbert Ah-Yu, Président

CERGY-PONTOISE AGGLO - Le Président, M. Jean-Paul Jeandon et M. Litzellmann Régis, Vice-Président à prévention, collecte et valorisation des déchets et économie circulaire

CNR, M. Jean-Patrick Masson, Président

EMERAUDE - M. Gérard Lambert-Motte, Président

RIVED - Mme Stéphanie Daumin, Présidente

SEVEDE - Mme Virginie Lutrot, Présidente

SIGIDURS - M. Jean-Claude Geniès, Président
SIREDOM - M. Olivier Thomas, Président
SIOM Vallée de Chevreuse - M. Jean-François Vigier, Président
SITRU - M. Vincent Mezure, Président
SMEDAR - M. Stéphane Barré, Président
SMITDUVM - M. Axel Urgin, Président
SMITOM - M. Jean-François Léger, Président
TRI ACTION - M. Jean-Charles Rambour, Président
UNILYS - M. François Dazelle, Président